

**Conseil d'établissement
Séance du 4 juillet 2023**

Délibération n°2
Portant avis sur le débat d'orientation budgétaire 2024

*Vu le code de l'éducation et notamment les articles L.712-3, L.712-9, L.719-7, R.719-51 à R.719-112 ;
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret n°2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;
Vu l'arrêté du 1er juillet 2013 du ministre de l'économie et des finances fixant la liste des personnes morales de droit public relevant des administrations publiques mentionnées au 4° de l'article 1er du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;*

Considérant que le débat d'orientation budgétaire s'appuie sur les grands principes d'orientation stratégiques qui dicteront les choix des composantes, des services et des directions dans le cadre de la préparation du budget pour l'exercice 2024,

Considérant qu'il définit la politique budgétaire de l'établissement en fonction du projet d'établissement et de sa soutenabilité financière,

Considérant que la trajectoire globale de l'établissement vise à concilier le développement d'un projet d'établissement ambitieux et une stratégie de la maîtrise budgétaire,

Considérant que, conformément aux statuts de CY Cergy Paris Université, le conseil d'établissement est consulté pour avis sur le débat d'orientation budgétaire,

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 22
Nombre de membres représentés : 15
Membres absents et non représentés : 12

Pour : 26
Contre : 3
Abstentions : 8
Non-participation : 0

Article 1er :

Le conseil d'établissement prend acte du débat d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération et émet un avis favorable sur les orientations générales du budget pour l'exercice 2024 telles qu'elles y sont présentées.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Article dernier :

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de CY Cergy Paris Université,



Laurent GATINEAU

Transmise au rectorat le : 20 juillet 2023

Publiée le : 21 juillet 2023

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2024

Objet de la décision :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) a vocation à transcrire le projet d'établissement en termes de politique budgétaire tout en donnant une visibilité de sa soutenabilité financière. Il se compose de quatre grandes parties :

- 1) Rappel du projet d'établissement
- 2) Trajectoire de l'établissement
- 3) Cadrage proposé pour l'année suivante à partir des hypothèses retenues
- 4) Calendrier prévisionnel des opérations budgétaires

Un établissement expérimental au service du projet

Née de la fusion de l'université de Cergy-Pontoise, de la ComUE Paris Seine et de l'EISTI, CY Cergy Paris Université, regroupe aujourd'hui plus de 1 200 enseignants et enseignants-chercheurs, plus de 800 personnels administratifs pour plus de 24 000 étudiants répartis sur 14 sites. L'ILEPS et l'EPSS ont intégré l'université en tant qu'établissements composantes. L'ESSEC est associée par décret à l'université et intègre sa gouvernance. Les autres écoles du site sont également associées à l'université au sein de « CY Alliance ».

CY a connu une décennie de transformation qui a permis d'inscrire l'établissement parmi ceux qui comptent en France. Cette dynamique, fruit du travail de tous a permis à l'université d'accroître de 60 % ses effectifs étudiants, d'être lauréat de 100 millions d'euros de crédits PIA et de 100 millions d'euros de CPER 2021-2027. Ce changement d'échelle se traduit dans nos différents engagements auprès de l'État au travers du contrat de site, auprès de l'ANR et auprès des collectivités.

Forte de ces réalisations, CY Cergy Paris Université finalise les démarches afférentes à la sortie d'expérimentation telle que définie par l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ce qui permettra de pérenniser également le projet d'établissement dans son volet institutionnel dès l'année 2024.

La nouvelle gouvernance, conduite par Laurent Gatineau, élu en janvier 2023, a pour ambition pour les deux prochaines années de prioriser la mise en œuvre des projets existants dans un contexte budgétaire contraint au regard de l'inflation et de la crise énergétique sans précédent. Il s'agit donc de créer les conditions favorables à leur bonne réalisation.

Évolution des rémunérations

En l'absence de revalorisation significative du point d'indice, les salaires des agents de la fonction publique n'étant pas indexés sur la hausse du coût de la vie, une diminution mécanique du pouvoir d'achat s'ensuit. Seuls les enseignants-chercheurs, au travers du RIPEC, ont connu une révision de leur indemnitaire même si celle-ci reste en-deçà des attendus.

Dans ce contexte, l'ambition de l'établissement est de proposer, si les marges de manœuvre qui vont être développées ci-après le permettent, une nouvelle grille de rémunération pour l'ensemble des enseignants contractuels et une révision de la rémunération des agents BIATSS en bas des grilles de leur grade, qu'ils soient contractuels ou titulaires. Enfin, dans l'attente d'une action du ministère de l'Éducation Nationale et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'établissement mettrait également en place une prime exceptionnelle de fin d'année en décembre 2023 à destination de tous les enseignants titulaires correspondant à l'écart de prime entre ce qu'ils perçoivent à date et le C1 des enseignants-chercheurs.

L'ensemble de ces mesures coûtera environ 2,5 millions d'euros par an en masse salariale supplémentaire à compter de son déploiement complet sur 36 mois (soit +1 M€ en 2024).

Mise à niveau numérique

L'audit récent réalisé sur les infrastructures informatiques de l'université souligne la nécessité de programmer un plan de rénovation massif et rapide permettant, d'une part, de sécuriser les infrastructures techniques indispensables pour assurer la pérennité de son fonctionnement et, d'autre part, de mettre à niveau l'offre technique propre à répondre aux enjeux de développement et de modernisation attendue d'un établissement de rang international.

La mise à niveau de notre réseau infra coûtera entre 5 et 10 millions d'euros sur 5 ans.

Facilitation des pratiques responsables

Diminution de son empreinte carbone, diminution de son empreinte déchet, autoconsommation électrique, au-delà des engagements et réalisations dont nous devons témoigner auprès du ministère au travers du Schéma Directeur développement durable et responsabilité sociétale et environnementale, nous nous devons d'accompagner la communauté dans l'évolution de ses pratiques.

Un plan d'équipement de garages à vélo, de fontaines à eau et de panneaux photovoltaïques doit être déployé pour un maximum de 2 millions d'euros sur 5 ans.

Une optimisation de notre patrimoine est, en outre, nécessaire dans ce contexte de fort développement. Il est nécessaire d'atteindre une taille suffisante sur tous nos sites pour offrir une vie de campus de qualité à tous.

Dans les cinq prochaines années, la MIR des Chênes, la bâtiment IUT et le bâtiment recherche à Neuville, le PNEI à Saint-Germain-En-Laye et la reconstruction de Hirsch pour l'école d'ingénieurs vont sensiblement impacter nos besoins en crédits de fonctionnement. De fait, même si ces constructions sont financées, leurs coûts de fonctionnement restent entièrement à la charge de l'établissement auxquels viennent s'ajouter les nécessaires locations dont les loyers augmentent également (bâtiments CYTech, espace sur le site de IxCampus à Saint-Germain-en-Laye pour CYTech - programme Design et l'INSPE).

Ces coûts de fonctionnement devraient accroître à moyen terme (d'ici 2027) notre besoin en crédits de fonctionnement d'au moins un million d'euros par an (toutes choses étant égales par ailleurs).

L'intégration des enjeux écologiques et sociaux dans l'ensemble de nos activités est à la fois le défi majeur que l'État et notre Ministère nous demandent de relever et le cœur de notre projet d'établissement.

Les enjeux de la transition développés à CY correspondent aux attentes des générations actuelles et futures, et permettent de développer ainsi une stratégie partenariale d'innovation durable, responsable et solidaire, adaptée aux atouts et aux besoins de notre territoire et de ses acteurs socio-économiques. Au-delà de l'obtention du label DDRS en cours, ce sont 100% des étudiants et des personnels qui ont vocation à être formés aux enjeux de la transition.

Le MESR, au travers des **Contrats d'Objectifs de Moyens et de Performance** qu'il met en place par vague successive, a indiqué porter une incitation forte en la matière. Notre établissement ambitionne de s'inscrire dans la deuxième vague dès cet automne. Ce contrat se substitue au « dialogue stratégique et de gestion » mis en place il y a 3 ans.

Les COMP ont pour objectifs de renforcer l'articulation entre la stratégie de l'établissement et le déploiement de la politique gouvernementale. Ils doivent aussi plus appuyer l'autonomie des établissements en leurs apportant une visibilité pluriannuelle de leurs moyens. Les quatre objectifs de politiques publiques nationales prioritaires sont :

- La formation des étudiants et des adultes aux métiers d'avenir ou en tension
- La réussite et le bien-être des étudiants
- L'excellence de la recherche et de l'innovation
- La transition écologique et le développement soutenable

Ces objectifs correspondent aux piliers de la politique de notre établissement. Ainsi, les objectifs en matière de formation et de recherche sont clairement définis :

- **Continuer l'adaptation de notre offre de formation en premier cycle** avec une diversification adaptée à la variété de nos publics, tout en assurant le maintien des dispositifs d'aide à la réussite dans nos parcours classiques. Ce maintien, bien que nécessaire, est rendu difficile par le gel des financements *ad hoc* de l'État.

- Continuer au travers de nos *Graduate Schools* à **favoriser le lien formation et recherche** tout en internationalisant notre offre de formation en lien avec nos partenaires de CY Alliance et d'Eutopia.

- **Développer le Bien-être étudiant**, cette année 2023 a également vu la création de la Direction Générale adjointe en charge de la vie étudiante portée par une vice-présidence dédiée dont les objectifs sont la dynamisation de la vie étudiante sur tous les sites de l'établissement et l'enrichissement de l'expérience étudiante.

- Continuer **l'intensification de la recherche** dont la dynamique est soutenue par l'initiative d'excellence, en particulier dans sa dimension doctorale et postdoctorale. Un effort particulier doit être fait en direction des personnels supports dans les laboratoires. L'innovation sera soutenue au travers du **PUI (pôle universitaire d'innovation)** si notre établissement est lauréat.

Il s'agira dès la rentrée 2023 de renforcer la lisibilité et l'attractivité de l'ensemble de nos formations post-bac, et en particulier des licences. L'objectif est de proposer un corpus de compétences disciplinaires propre à chaque licence et un ensemble de compétences transversales. Par ailleurs, la prise en compte des enjeux actuels et en particulier des questions de transition environnementale et sociétale qui sont un sujet de préoccupation majeur pour les lycéens d'aujourd'hui, devront faire l'objet d'un socle commun, qui doit notamment intégrer les prescriptions du ministère en la matière. L'objectif pour ce point est d'amorcer à la rentrée 2023 avec l'IST en prenant en compte les prescriptions ministérielles dans les dispositifs que la composante met en place pour la rentrée 2023 (GT CATI et GT Transition mis en place en interne à l'IST).

La deuxième étape (sept. 2024) sera de proposer ce socle commun dans le cadre des UE Libres de licence. La prochaine offre (horizon sept. 2026) intégrera naturellement cela de manière plus constitutive.

Ce programme ambitieux, dans lequel la coordination de CYSUP (pour la transversalité) est nécessaire, pourra en partie être financé par le PIA NCU (Nouveaux Coursus Universitaires).

Il est par ailleurs demandé à l'ensemble des composantes dans le cadre du dialogue de gestion 2024 de réfléchir et de proposer dans le cadre de France 2030 des formations ou des modules de formation en adéquation avec les besoins en professionnels de demain.

Ces évolutions de l'offre de formation devront se faire dans le cadre de la substitution et ne devraient donc pas avoir d'impact sur le budget de l'établissement.

Enfin, toujours dans le cadre de France 2030 l'établissement est lauréat de l'appel à projet Programme d'accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ASDES) CY Act Pro. Piloté par la Direction de la Formation Professionnelle dans le cadre de l'incubation, il s'agit de développer une offre de formation continue d'envergure en bénéficiant d'un fonds d'amorçage de plus de 8,3 millions d'euros sur 6 ans.

Il s'agit donc de permettre aux composantes de développer des actions de formation continue avec un modèle économique sans impact sur la dotation de l'établissement.

CY Cergy Paris Université a déposé le 20 janvier dernier, au nom de CY Alliance et avec 3 autres membres fondateurs (CNRS, CEREMA et la SATT ERGANEO), une réponse à un appel à projets qui vise

à faire émerger au niveau national une vingtaine de Pôles Universitaires d'Innovation (PUI) destinés à accélérer les dynamiques territoriales d'innovation.

Le projet proposé capitalise sur l'écosystème d'innovation de CY Alliance et ses partenaires (communautés d'agglomérations, département, région Ile-de-France, pôles de compétitivité, agences de l'innovation, acteurs du développement économique, entreprises...) et sur l'ensemble de ses forces, notamment son potentiel de recherche pluridisciplinaire en réponse aux transitions sociétales et environnementales et sa dynamique de l'entrepreneuriat étudiant.

Il se décline à travers tout un ensemble d'actions coordonnées, allant de la formation à la valorisation à la prospection d'entreprises en passant par l'accompagnement de projets, afin de répondre aux attentes des apporteurs et utilisateurs d'innovation : chercheurs et entreprises.

Le projet de PUI, nommé CY Transfer, demande un financement de 8,5 M€. En cas de succès, le PUI nommé CY Transfer serait financé sur une durée de 4 ans.

Même si la création d'une **faculté de médecine** portée par CY ne deviendrait effective qu'en 2027, c'est dès aujourd'hui que le projet se réfléchit et se construit notamment avec le MESR et le ministère de la santé. Pour pouvoir répondre à l'objectif de diplômer une centaine d'étudiants par an, ce sont des promotions de 1^{ère} année de plus de 500 qu'il va falloir prévoir. Cette future UFR sera sectorisée sur le site de Saint Martin pour la partie enseignement et sur l'hôpital de Pontoise pour la partie recherche.

La trajectoire globale de l'établissement : concilier développement d'un projet d'établissement ambitieux et maîtrise budgétaire

Afin de pouvoir financer ces mesures indispensables à l'amélioration des conditions de vie et de travail des agents de l'établissement, dans un contexte de faible progression de nos recettes (cf. infra), il convient donc de maîtriser la hausse mécanique de nos autres dépenses.

Dans cette perspective, la présidence a présenté aux représentants du personnel en CSA un **programme de fermeture de l'établissement de 40 jours dans l'année**. La fermeture de l'ensemble de nos sites permettra une économie substantielle de nos charges de fluide et d'électricité.

Il conviendra également de conduire, au sein de chaque composante et de chaque direction de l'établissement, une **politique de sobriété** des dépenses en s'interrogeant par exemple sur la nécessité de changer son matériel informatique, d'imprimer autant de photocopies, etc.

Les déplacements font partie intégrante de l'activité de l'établissement, que cela soit dans le cadre de voyage d'études pour les étudiants, de déplacements d'enseignant-chercheurs pour des colloques ou pour des études de terrain. Là encore, nos pratiques doivent évoluer afin de répondre aux enjeux de transition avec une **évaluation de l'impact carbone** et d'une nécessaire maîtrise des dépenses.

Si le déplacement est indispensable (pas de visioconférence possible), il serait demandé aux organisateurs de privilégier le transport en train ou en autocar dès lors que la différence avec l'avion

est inférieure à 4 heures de trajet supplémentaire. Il serait aussi demandé de réduire le nombre de personnes qui se déplacent, à titre d'exemple, si un doctorant réalise une intervention dans un colloque, son directeur de thèse n'a pas besoin de l'accompagner, etc. Dans le cadre des voyages d'étude, il pourrait être demandé aux responsables de formation de privilégier une zone de déplacement permettant l'usage du train ou de l'autocar (c'est-à-dire l'Europe).

L'ensemble de ces préconisations sera repris dans une **politique de déplacement** et soumise au vote du Conseil d'établissement.

Enfin, la présidence de l'établissement va entamer des **discussions avec l'ANR** pour redéfinir certains axes de nos PIA en cours afin de pouvoir rediriger une partie de ces enveloppes et ainsi de soutenir le financement des axes de développement décrits supra et notamment le financement de la politique ambitieuse de revalorisation salariale du plus grand nombre.

Rappel du budget initial 2023

Pour mémoire le budget initial 2023 (hors contrats de recherche et PIA) a été voté sur les enveloppes par nature suivantes (cf. tableau ci-après) et a été marqué pour la première fois de l'histoire de l'université CY et antérieurement UCP par un budget en déséquilibre de fonctionnement avec une insuffisance de CAF.

Cette situation induit pour l'établissement le financement de son activité annuelle par un prélèvement de son fonds de roulement normalement fléché pour le financement de dépenses d'investissement. Cette situation exceptionnelle, validée par le rectorat et les instances, est principalement due à la crise énergétique et à l'inflation avec une progression très importante de ses dépenses de fonctionnement.

DEPENSES	BI 2022		BI 2023		Variation		RECETTES	BI 2022	BI 2023	Variation
	AE	CP	AE	CP	AE	CP		RE	RE	RE
Personnel	152,4	152,4	163,1	163,1	10,7	10,7	SCSP	133,1	137,0	3,9
Fonctionnement	39,3	39,2	47,9	46,8	8,6	7,7	Autres recettes de fonctionnement	63,5	72,1	8,7
Investissement	36,8	27,2	22,5	30,7	-14,3	3,6	Recettes d'investissement	14,2	11,0	-3,3
Total	228,5	218,7	233,5	240,6	5,0	21,9	Total	210,8	220,1	9,3

Résultat budgétaire de fonctionnement / Insuffisance d'auto-financement : -0,8 M€

Résultat comptable déficitaire : -6,2 M€

Déficit budgétaire global avec les investissements de : -20,5 M€

Le cadrage budgétaire 2024

L'hypothèse retenue pour la construction du budget 2024, malgré une légère progression attendue de la SCSP (voir explication infra) et de ses ressources propres, ne devrait pas permettre de générer une CAF positive propre à financer une partie de ses dépenses.

En effet, globalement, la nécessaire dynamique de l'évolution des dépenses de personnel et de fonctionnement n'est pas en ligne avec les trajectoires de progression de la SCSP et des ressources propres.

Les incertitudes pesant sur les coûts de l'énergie restent une donnée importante sur la maîtrise de la trajectoire des dépenses de fonctionnement qui seront davantage mises sous contrainte avec la réception des nouveaux locaux (Mir des chênes...).

Néanmoins, la stratégie de développement des ressources propres, notamment la formation continue avec le PIA Act Pro et l'apprentissage avec le CFA CYU, permettent de confirmer une trajectoire budgétaire maîtrisée et un développement toujours soutenu de l'université.

Les hypothèses de construction et d'atterrissage des prévisions devront être confirmées dans le cadre des dialogues de gestion de la prochaine rentrée universitaire et des travaux préparatoires des directions, services et composantes avec les directions supports (DAF, DRH notamment).

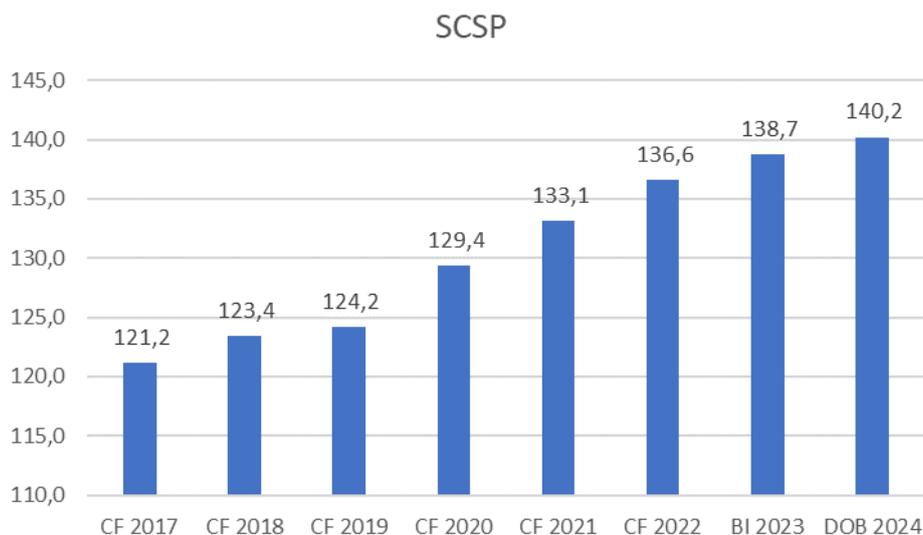
Il est néanmoins possible d'identifier les premières trajectoires et agrégats budgétaires au regard des éléments stratégiques décrits supra.

L'option retenue pour la présentation vise à ne pas intégrer les enveloppes des PIA et contrats de recherche qui font l'objet d'une programmation et d'une réalisation en dépenses et en recettes sur le même niveau, ce qui n'affecte pas les grands équilibres budgétaires de l'université. Seuls les éléments composant le budget général permettent d'apprécier la soutenabilité du projet de budget.

Budget Général	CF 2022	PBI 2023	DOB 2024
Recettes	181,1	188,8	193,5
dont SCSP	136,6	137,0	140,2
Recettes propres hors PIA & contrats de recherche	44,5	51,8	53,3
Dépenses	176,5	209,4	199,6
Masse salariale budget général	136,6	146,7	148,0
Fonctionnement budget général	25,8	36,2	34,5
Dépenses d'investissement budget général	14,2	26,4	17,2
Solde budgétaire	4,6	-20,5	-6,2

Les recettes : +4,6M€ (hors PIA et contrats de recherche)

La dotation d'Etat / SCSP¹ a connu une augmentation substantielle ces dernières années, permettant à l'établissement d'absorber seulement en partie les hausses liées aux demandes du MESR comme le déploiement de la loi ORE, de la LPR, une partie de l'augmentation du point d'indice 2022, etc.



La SCSP est prévue avec une progression de 1,5 million d'euros. Elle s'établit sur la dernière notification du MESR de mars 2023 de 138,7M€ à laquelle s'ajoute 0,5M€ d'indemnitaire LPR et 1 million pour des projets qui seront développés dans le cadre du COMP.

Pour mémoire, au titre de 2023, une partie de prévision de la SCSP (2,7M€) avait été intégrée dans les recettes propres « autres subventions » du fait de l'absence de confirmation du montant définitif de la SCSP pour le vote du budget devant les instances.

Les recettes propres hors contrats de recherche et PIA : +1,4 M€ / BI 23

- Une progression des **droits d'inscriptions +1 M€ par rapport au compte financier 2022** pour prendre en compte la progression annuelle des effectifs étudiants attendus au sein de l'établissement, la montée en puissance des inscriptions au sein de CYTech et la poursuite du développement de l'École du Design.
- Il convient de noter l'ajustement de la trajectoire si l'on considère le BI 2023 et le DOB 2024 puisque les recettes sont programmées en baisse de -4M€. Cette correction permet d'ajuster au plus juste la programmation budgétaire sur ce poste qui est impacté par la consolidation de la prévision concernant CYTech école d'ingénieurs.

¹ Le montant de cette dotation censée couvrir les besoins en masse salariale (MS) et en fonctionnement ne permet, depuis l'origine, de financer ni l'ensemble des postes que l'université est autorisée par l'État à utiliser (plafond d'emploi = support État censés être financés par la dotation) ni le fonctionnement minimum.

- Une progression des recettes **d'apprentissage de +922 k€** avec la poursuite du développement du CFA CY et le développement de l'apprentissage dans les filières ingénieurs.
- Les recettes de **formation continue** sont programmées en forte hausse : **+2,2 M€** pour prendre en compte la réussite de l'établissement dans les appels à projet Act Pro et CMA Cyber prévus pour le développement de la formation continue.
- Une **taxe d'apprentissage** qui devrait être globalement stable.

Une stabilité des recettes **CVEC programmées à 1,5 million d'euros**.

Les **recettes propres sur PIA** et contrats font l'objet d'une légère hausse (+3 M€) au regard de la trajectoire de programmation des PIA et notamment des nouveaux PIA (Act Pro, CMA Cyber principalement).

Il convient de noter, qu'à l'instar des recettes d'investissement, les recettes propres PIA et contrats de recherche, étant estimées à hauteur des dépenses, n'ont pas d'impact direct sur les principaux indicateurs budgétaires et comptables visés dans le cadre de la préparation budgétaire.

Les recettes d'investissement des tiers (État, Région, Département, etc.) sont estimées à 11 M€ au regard des programmations des opérations immobilières 2024 et notamment l'IUT de Neuville avec une dépense en CP du même niveau.

Les dépenses : -9,7 M€ par rapport au BI 2023

Les dépenses de personnel : +1,3 M€

La masse salariale avec 148M€ fait l'objet d'une progression de 1,3 M€ entre le DOB 2024 et le BI 2023 mais de +11,4 M€ par rapport au CF 2022. Ces progressions s'entendent hors PIA qui seront également programmés en augmentation du fait notamment du déploiement des PIA Act Pro et CMA Cyber qui soutiendront le développement de la formation continue.

La projection de la masse salariale du budget général s'appuie sur la prévision d'atterrissage 2023 144M€ (hors PIA et contrats de recherche) à laquelle s'ajoute l'effet en année pleine de la campagne d'emploi 2023 sur 2024, le GVT prévisionnel, l'impact sur 2024 de la prochaine campagne d'emploi dont il est envisagé de maintenir le périmètre par rapport à la précédente campagne d'emploi et enfin les mesures en faveur de la revalorisation des salaires (1 à 2,5 millions).

Pour mémoire, les progressions des dépenses sur financement des contrats de recherche et PIA n'ont pas d'impact immédiat sur les indicateurs budgétaires et comptables lors de la prévision budgétaire puisqu'ils font l'objet d'une estimation identique entre les dépenses et les recettes.

Les dépenses de fonctionnement : en baisse de -1,75 M€

Les dépenses de fonctionnement avec 34,48M€ sont attendues à la baisse sur le budget général avec comme principal élément une baisse attendue du coût de l'énergie et des fluides (-2M€) qui permettra de compenser les augmentations induites par la livraison de la Maison Internationale de la Recherche (MIR) des Chênes (0,5M€).

Les dépenses d'investissement : 17,1 M€ dont 11 M€ pour l'opération IUT de Neuville et 6 M€ sur fonds propres.

Les dépenses d'investissement sur fonds propres (hors projets financés par des tiers et hors PIA et contrats de recherches) devraient être marquées par une baisse importante par rapport au BI 2023 du fait de l'absence de CAF sur 2 exercices budgétaires et d'une marge de manœuvre faible sur le FdR mobilisable.

L'enveloppe prévisionnelle des investissements réalisés sur ressources propres, qui pourrait être envisagée à ce stade autour de 6 M€, est marquée par une nécessaire baisse par rapport au BI 2023 du fait de l'absence de marge de manœuvre procurée précédemment par une CAF positive.

Dans l'hypothèse très probable d'un projet de budget consolidé avec une CAF nulle, la déprogrammation en budget rectificatif des projets d'investissement sur fonds propres 2023 ayant pris du retard ou étant annulés permettront de reconstituer une marge de manœuvre supplémentaire pour poursuivre les nécessaires investissements attendus pour le maintien opérationnel des infrastructures et leur modernisation.

À noter que les investissements de modernisation numériques évoqués précédemment comme un axe important de la stratégie du budget 2024 seront réalisés sur les financements des reliquats des PIA éligibles.

Les indicateurs et la soutenabilité du projet de budget 2024

Les éléments décrits supra permettent de disposer d'indicateurs budgétaires et comptables propres à présenter un projet de budget soutenable même s'il reste marqué par l'absence de capacité de financement. Cette situation reste principalement due à l'impact de la crise énergétique, de l'inflation importante et des coûts de fonctionnement attendus en progression avec la livraison des nouveaux locaux.

- une CAF nulle
- un résultat comptable déficitaire du fait notamment de l'absence de CAF

- un déficit budgétaire (comprenant les dépenses d'investissement) de -6,2M€ à confirmer en fonction de la réelle capacité à programmer des investissements sur fonds propres.

Le niveau de fonds de roulement mobilisable fin 2023 qui était projeté à moins de 500 k€ a été reconstitué en partie du fait du niveau d'exécution des dépenses constatées au CF 2022 pour atteindre 6,7 M€. Ce dernier, dans l'attente d'une consolidation des propositions de déprogrammation du BR 2023, devrait progresser un peu et permettre d'assurer une programmation des investissements sur fonds propres estimés pour le moment autour de 6 M€.

Construction du budget 2024 au sein des composantes et des directions

Compte tenu des éléments présentés supra, la construction du budget 2024 devra répondre aux impératifs ci-après :

La masse salariale (MS) : une attention particulière est portée aux éléments listés ci-après dans le cadre des réunions préparatoires :

- + GVT (Glissement vieillesse technicité)
- + départs prévisionnels
- + CLM (Congé longue maladie) / CLD (congé longue durée) / Congés maternité prévisionnels
- + ouvertures/fermetures de formations
- + coût de la campagne d'emploi en cours
- + évolution des HC et des vacances d'enseignement

La composante ou la direction établira **une liste priorisée** de ses demandes de postes (y.c. pour les postes vacants ou susceptibles de l'être) dans le cadre de la campagne d'emploi.

Le fonctionnement : les dotations allouées aux composantes et aux directions devraient être au même niveau que l'année précédente modulo les crédits spécifiques Parcoursup.

L'allocation des moyens loi ORE pour 2024 fera l'objet d'une discussion en dialogue de gestion.

Par ailleurs il sera essentiel d'identifier les principaux postes de dépenses et de justifier de leur évolution. Il est nécessaire de pouvoir consolider au niveau de l'établissement l'ensemble des postes de dépenses et de pouvoir expliciter leur évolution et ainsi garantir leur priorisation au regard des contraintes budgétaires.

L'investissement financé par la composante : moyenne des dépenses sur 3 ans.

Proposition de reconduire le montant pour les travaux 2024 (avec possibilité de majorer ou de minorer en fonction de besoins et des moyens de la composante).

En fonction de ce montant, la composante établit **une liste de ses besoins priorisés**.

Participation au fonctionnement collectif : cette participation fera l'objet d'un échange dans le cadre du dialogue de gestion entre la présidence et la direction de la composante.

Il s'agit de maintenir une **participation des composantes à hauteur *a minima* de 25%** des ressources propres générées.

Les recettes : les propositions seront étudiées et validées au préalable avec la DAF notamment pour l'apprentissage, la Formation Continue et la Taxe d'Apprentissage.

Les ressources propres ont vocation à financer prioritairement la masse salariale et le fonctionnement en complément de la dotation.

La consolidation des besoins exprimés par les directions et les composantes, après arbitrages de la Présidence, devra permettre de répondre aux objectifs du projet de budget 2024 présenté précédemment.

Calendrier prévisionnel des opérations budgétaires

Le dialogue de gestion :

Le dialogue de gestion est l'occasion d'échanger sur les objectifs et les moyens alloués pour les atteindre.

Au terme de réunions préparatoires avec les services (DRH, DAF, Formation, Recherche et Comité de site), les composantes et les directions rencontrent la Présidence et la Direction Générale pour faire le bilan de l'année et échanger sur les orientations N+1 et les moyens afférents.

Au regard des discussions et des éléments de cadrage, les composantes et les directions construisent leur proposition de budget afin que les rendez-vous de septembre avec la Présidence et la Direction Générale permettent la validation des objectifs et du budget. Un contrat d'objectifs et de moyens est établi à l'issue de ces rencontres.

Décision :

Il est proposé aux membres du conseil d'établissement d'émettre un avis sur les principes et la méthodologie de mise en œuvre du débat d'orientation budgétaire relatif au budget de l'établissement pour l'année 2024.

Base légale :

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L.712-3, L.712-9, L.719-7, R.719-51 à R.719-112 ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 1er juillet 2013 fixant la liste des personnes morales de droit public relevant des administrations publiques mentionnées au 4° de l'article 1er du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les statuts de l'université de Cergy Paris Université.